



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 14 janvier, 2019, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 14 janvier, 2019, corrigeant le titre du point 9.1.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 14 janvier 2019
3. Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 3 décembre, des deux séances extraordinaires du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Contrat 2019 pour la gestion documentaire GEDOC
 - 8.3 Décompte progressif numéro 3 – projet rue McIver
 - 8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
 - 8.5 Contribution annuelle au Transport de personnes HSF
 - 8.6 Brunch avec les élus de la MRC
 - 8.7 Offre de service de SMI Performance
 - 8.8 Sécurité civile - demande d'aide financière- Volet 1
9. Législation

2019-01-01



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 412-2019, «Règlement modifiant le règlement 412-2012 relatif au traitement des élus municipaux.»
- 9.2 Adoption du règlement 401-2019 «taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2018»
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 4 février 2019, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 3 décembre, des deux séances extraordinaires du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018.**

2019-01-02

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux français de la séance ordinaire du 3 décembre, des deux séances extraordinaires du 12 décembre et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018, soit adoptés tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Pourquoi des règlements qui visent les citoyens criminels et non des règlements qui visent les employés et élus criminels ? Demande faite au mois d'août.
- Pour quand le délai sur l'installation des compteurs d'eau ?
- Eau potable utilisée pour alimenter le terrain de golf. Pourquoi s'il y a un puits pour le terrain ? Pourquoi ces conduites n'ont pas été touchées ?
- Facture pour lunettes — qui approuve ces achats ?
- États financier 2017 pas sur le site.
- Liste tâches patinoire – faucher terrain du golf – qui donne cette directive ?
- Possibilité d'organiser une journée ou soirée Ping-Pongs à la salle Victoria ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).



No de résolution
ou annotation

7. **Rapports des comités**
 - 7.1 **Administration**
 - 7.2 **Sécurité publique**
 - 7.3 **Travaux publics**
 - 7.4 **Urbanisme et Environnement**
 - 7.5 **Loisirs, sport et culture**

8. **Affaires nouvelles**

8.1 **Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 125 231,99 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12B-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 **Contrat 2019 pour la gestion documentaire GEDOC**

ATTENDU QUE la loi sur l'archivage des documents publics oblige les organismes publics à produire et à appliquer un calendrier de conservation de ses documents administratifs actifs, semi-actifs et inactifs conformément aux règles d'application émises par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) ;

ATTENDU QUE le contrat de service d'archivage est à renouveler pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de service de gestion de documents avec Système Gedoc inc. pour l'année 2019 au montant de 3 200 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 **Décompte progressif numéro 3 – projet rue McIver**

ATTENDU QUE le 3^e décompte progressif relatif projet Rue McIver - Réfection des services municipaux a été transmis, le 18 décembre 2018, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant, *Les services EXP inc.* ;

2019-01-03

2019-01-04

2019-01-05



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE, pour les travaux exécutés au 17 décembre 2018, par l'entrepreneur Eurovia Québec inc. le montant de la facture s'élève à 66 278,17 \$, incluant les taxes et la retenue de 5 % ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 66 278,17 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur Eurovia Québec inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 434-2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure de calcium solide en flocons nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Contribution annuelle au Transport de personnes HSF

2019-01-07

ATTENDU que l'organisme le « *Transport de personnes HSF* » assure le transport des personnes sur le territoire de la MRC du Haut-St-François ;

ATTENDU que la municipalité de Bury adhère à l'organisme « *Transport de personnes HSF* » dont la ville mandataire est East Angus ;

ATTENDU que la municipalité de Bury approuve les prévisions budgétaires 2019 ;

ATTENDU que la municipalité de Bury approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉE PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 7 722 \$ au « *Transport de personnes HSF* ».

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Brunch avec les élus de la MRC

2019-01-08

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François organise une activité avec les élus pour qu'ils informent les entrepreneurs et la population de leurs projets à venir pour la prochaine année, le 20 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU D'AUTORISER l'achat de deux (2) billets à 20 \$, taxes et pourboire inclus afin de permettre à des membres du Conseil d'assister à une activité annuelle destinée aux élus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.7 Offre de service pour diagnostic de postes

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de la firme SMI Performance ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de la firme SMI Performance pour effectuer un diagnostic organisationnel de postes de travail.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Sécurité civile - demande d'aide financière- Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise la directrice générale, Mme Karen Blouin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 412-2019 « Règlement modifiant le règlement 412-2012 relatif au traitement des élus municipaux. »

La conseillère, Marilyn Matheson, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 412-2019 « Règlement modifiant le règlement



No de résolution
ou annotation

412-2012 relatif au traitement des élus municipaux » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

9.2 Adoption du règlement 401-2019 «taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2018»

2019-01-11

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2019 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement 401-2018 ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2019 ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du Conseil le mardi 18 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le règlement suivant numéro 401-2019 intitulé taxation et tarification municipale pour l'année 2019 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2018, soit adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- Les points suivants sur la liste des comptes : #3 - #7 - #18 - #47 - #50
- 8.7 – évaluation des employés

11. Varia et affaires nouvelles
Sans objet

12. Information des membres du Conseil

- Les pompiers organisent le carnaval – 2 février, 2019
- Le brunch de l'Image – 17 février, 2019

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 35.

2019-01-12



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 4 février 2019, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, secrétaire-trésorière certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2019-01-03, 2019-01-04, 2019-01-05, 2019-01-07, 2019-01-08.

Signé ce 15 janvier 2019

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire